

## Bien vivre-ensemble

L'arrivée des beaux jours est souvent synonyme de promenade, bricolage, jardinage, barbecue et repas festif dans le jardin... Pour conserver un cadre de vie agréable, nous vous invitons à respecter quelques règles simples et essentielles



- **Les travaux de bricolage ou de jardinage** réalisés avec des appareils bruyants sont autorisés, par arrêté municipal, de 9h à 12h et de 16h à 19h les jours ouvrables et le samedi, uniquement de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.
- **Les bruits de comportement** (cris, talons, chant, musique, électroménager bruyant, aboiements...) peuvent être sanctionnés en journée s'ils sont répétitifs et intenses. La nuit, de 22h à 7h, l'infraction pour tapage nocturne est présumée quel que soit le type de bruit et sans condition.
- **Les barbecues** sont interdits sur la voie, dans les parcs et jardins publics ainsi qu'en habitat collectif.
- **Les déchets végétaux de jardinage** sont considérés comme des déchets ménagers. Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels.
- **Les propriétaires de chiens** sont tenus de ramasser les déjections que leurs animaux pourraient laisser sur les trottoirs et lieux publics. Des sacs à déjections canines sont mis à disposition à certains endroits de la ville. Nous vous rappelons que les chiens classés dans les catégories 1 et 2 sont tenus de porter une muselière. Ces animaux sont considérés juridiquement comme étant « dangereux » en raison de leur nature de chiens de défense ou d'attaque.
- **Le dépôt de graines ou de nourriture** en tous lieux publics, cours ou autres parties d'immeuble est interdit ! Cette pratique risque d'attirer les animaux errants (chats ou pigeons) mais également les rongeurs.

- **Il est strictement interdit de jeter des débris**, qu'ils soient abandonnés intentionnellement ou déposés négligemment, sur la voie publique. Il est interdit de jeter un papier par terre, de vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou de laisser des déchets sur un banc public.

Pour le bien-être de tous, et surtout en cette période de confinement, nous comptons encore plus sur votre civisme !